

SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT



Informations clés pour l'investisseur

Ce fonds est géré par **Amiral Gestion**. Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion: SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est un fonds dynamique dont l'objectif est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation. Le fonds vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class consistant à réduire l'univers d'investissement d'au moins 20%, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial.

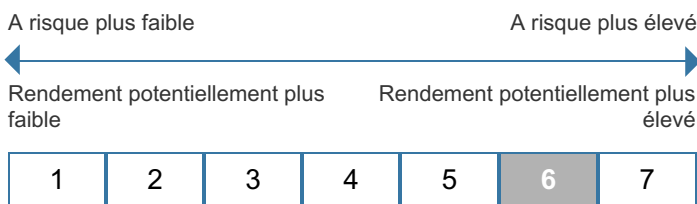
Indicateur de référence: L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'indice ne reflète pas l'objectif de gestion du Fonds. Le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition de l'indicateur de référence. Cependant, l'indice CAC All Tradable dividendes nets réinvestis pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori.

Le Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis (NR), regroupe les actions de petites, moyennes et grandes capitalisations boursières françaises.

Classification : FCP Actions françaises.

Politique d'investissement : Pour répondre à son objectif de gestion, SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est exposé à 60% minimum de son actif net aux actions françaises de toute taille de capitalisation, avec un minimum de 10% de l'actif net du fonds en PME/ETI et ce sans contrainte de secteur exceptés ceux prohibés dans la politique d'exclusion du fonds (cf. prospectus). Les titres sont sélectionnés de manière rigoureuse, en appliquant un processus d'investissement s'articulant autour de différentes étapes, à savoir (i) La définition de l'univers d'investissement éligible via la combinaison de *screenings* sectoriels, normatifs et *best-in-class* (ii) l'analyse fondamentale multicritères des sociétés (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, critères ESG) combinée à un engagement actionnarial,

• Profil de risque et de rendement



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPC étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

Pourquoi le fonds est-il classé dans cette catégorie ?

Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes. L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions. L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans la catégorie 6.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

(iii) le travail de valorisation, concluant à (iv) une décision d'investissement, suivie d'un (v) Contrôle de la qualité ESG du portefeuille (ces étapes sont détaillées dans le prospectus). Les investissements en dehors de la zone France resteront accessoires. Le Fonds est investi en permanence au minimum à 75% en actions de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen essentiellement au travers d'actions françaises permettant ainsi l'éligibilité au PEA. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum en instruments du marché monétaire et titres obligataires (y compris spéculatifs) donnant accès au capital de l'émetteur quelle qu'en soit la qualité de signature. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne restera accessoire. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le fonds contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit.

Remboursement des parts : l'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 10 heures auprès de notre centralisateur CACEIS BANK et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Affectation du résultat : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité de signature ou de défaillance d'un émetteur, la valeur liquidative baissera.
- **Risque de liquidité :** le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.amiralgestion.com et auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

• Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,0% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	1,0% TTC maximum
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (le cas échéant). Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS *	2,2% TTC maximum
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance du FCP au-delà de son indicateur de référence lorsque la condition du « high water mark » est réalisée.
Frais prélevés (*)	xx de l'actif net

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » et des commissions de performance se fonde sur une estimation des frais sur un exercice complet. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

(**) La première période de calcul de la commission de surperformance prend fin à la clôture de décembre 2021.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPC disponible sur le site internet www.amiralgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

A noter que Amiral Gestion reverse 0,1% de ses frais de gestion fixe à la fondation Sextant (fondation créée en Juin 2016 sous l'égide de la Fondation de France ayant pour objet de soutenir les projets d'éducation et d'entrepreneuriat de ceux qui en ont le plus besoin, particulièrement les jeunes).

• Performances passées

Cette part a été créée le 26/11/2020.

Nous ne disposons pas des données de performance d'un exercice entier.

Nous ne pouvons donc pas vous donner d'indication.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du fonds : 26/11/2020

Date de création de la part : 26/11/2020

Les performances ont été calculées en : EUR

• Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Agent centralisateur : CACEIS BANK

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.amiralgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Eligible au PEA. Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les dons réalisés par la Société de Gestion à la Fondation Sextant sont prélevés sur ses frais de gestion et ouvre ainsi droit à un avantage fiscal au bénéfice de la société de gestion et non des porteurs.

La responsabilité d'AMIRAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : Amiral Gestion.

Cet OPC est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amiral Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/07/2021.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la Directive UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs et au règlement SFDR. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la société : www.amiralgestion.com, ainsi que la politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.